

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

8 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 31

VOTANTS : 37

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Chambon	à Mme Lemaître-Clément
M. Crozat	à M. Rougeron
M. Damon	à M. Cammal
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Le Hardy	à M. Darmois

Etaient absents :

Mme Casteran-David
M. Nicolas
Mme Flandry
M. Pressoir

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/186

OBJET : Exercice 2024 - Vote du budget primitif du budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

La section de fonctionnement du budget primitif du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 23 634 026,00 €.

La section d'investissement du budget primitif du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 9 399 295,40 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

*Sur avis favorable de la commission des Finances du 30 novembre 2023,
Sur avis favorable du Bureau du 1^{er} décembre 2023,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés,
(*vote contre de Madame de Crémiers*)

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget principal tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 20 décembre 2023

Le Président,
Francis Cammal

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
*Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 20-12-2023*